quand même l'ancien membre de la Commune, et ils applaudissent.

Quand quelqu'un se plaint de ne pas comprendre, ils s'écrient! Si! si! c'est très compréhensible! Ne répondez pas, citoyen! Un malin avise l'un d'eux et lui crie! Si monsieur a compris l'invention, voudrait-il nous l'expliquer de nouveau? Hilarité générale. Les citoyens se taisent. Allix propose de recommencer, mais l'autorité effrayé l'arrête.

Un ouvrier en redingote monte sur l'estrade et, avec la permission ne l'assemblée expose que, s'il avait 200 francs, il construirait une machine de la force de 10 chevaux qui marcherait sans vapeur, sans eau, sans air comprimé. Ainsi, dit-il en désignant Allix, moi, c'est encore bien plus fort que lui. Le rire homérique qui accueille cette déclaration termine dignement cette soirée.

Comme on sort, une dizaine de personnes se groupent près de la porte; un moment après, il y en a cinquante, puis cent. Tous ces gens tirent des papiers de leur poche et se les montrent réciproquement. Il se trouve que tous ont inventé aussi le mouvement perpétuel; ils sont venus de tous les coins de la ville, attirés par la conférence d'un concurrent, et disputent et se raillent entre eux. Je me sauve, effrayé de la quantité d'inventeurs qui circulent en liberté dans Paris.

Faut-il ajouter qu'Allix a annoncé que prochainement il exposerait et ferait fonctionner ses appareils, Ce jour-là, nous lui promettons de retourner le voir.

INFORMATIONS

Un journal de Lyon, le *Salut public*, a relevé les principales épithètes échangées pendant la période électorale entre les partisans de Blanqui et de Ballue. Les voici :

« Opportunistes repus et corrompus, — calomniateurs, — lâches, — opportunistes ruisselants de graisse et d'embonpoint, — enluminés, — ventres rebondis, — merles, — réformateurs ambulants, — socialistes de salons, — fauteurs de discorde, ayant des visées inavouables, — sacristains, — haineux et perfides, — plus bruyants que sincères, — calomniateurs, — intrigants, — agitateurs, — lâches, — disciples d'Escobar, — jésuites, — voleurs, — vagabonds, — infâmes, — bourgeois, — ignobles, — misérables, — hommes de mauvaise foi, — fous, — énergumènes, — policiers, — provocateurs, — perfides, — injurieux, — envieux, — haineux, pêcheurs en eau trouble. »

On voit que ce n'est pas sans un certain besoin que l'on a fait graver ou peindre le mot de fraternité sur nos monuments publics.

—

Les nouvelles les plus contradictoires circulent depuis quelques jours, sur l'état de santé du prince Napoléon que certaines sources de renseignements disent gravement malade, tandis que d'autres assurent qu'il n'a été qu'insdisposé.

Des deux parts, il y a exagération, dit le *Figaro* Son Altesse impériale souffre depuis assez longtemps déjà d'une maladie de cœur qui se serait compliquée dernièrement d'un peu de diabète. Rien de plus, rien de moins. Il en résulte, il est vrai, une situation qui demande les plus grands ménagements; mais, actuellement, le prince se porte aussi bien que possible ; il sort tous les jours, et aucune aggravation ne ne nous semble motiver les inquiétudes qui se sont produites.

—

La note officieuse publiée hier, au sujet du retour prochain à Paris du prince de Hohenlohe se trouve en contradiction formelle avec plusieurs journaux allemands qui prétendent encore aujourd'hui que le prince de Hohenlohe ne reviendra pas reprendre son poste d'Ambassadeur à Paris.

—

On lit dans le *Français* :

M. Roger de Fontenay et Mlle Edwige, L'admirault ont signé leur contract de mariage, hier, à cinq heures. chez le général L'admirault, rue de Lille. Parmi les personnes qui se sont, à cette occasion, associé à la famille fiancée, on a remarqué : Mme la maréchale de Mac Mahon, le général Ducroc le général du Barrail, le comte Durfort de Civrac, M. de la Rochefoucauld-Bisaccia, le général Chabaud-Latour. M. Numa Baragnon, le marquis de Tathouët, M. Logonidec de Traisan, le comte d'Haussonville, M. Lucien Brun, la baronne Hirsch, M. de Rochechouart, etc. Aujourd'hui, à trois heures, a eu lieu la cérémonie civile à la mairie du septième arrondissement.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Nous apprenons qu'une protestation vient d'être envoyée à la préfecture contre l'inscription de certains patentés sur les listes électorales ouvrières pour le conseil des prud'hommes de Roubaix.

—

On lisait dans le *Progrès du Nord* d'hier soir :

Un groupe nombreux d'ouvriers viennent d'envoyer une adresse de félicitations, aux membres du Conseil municipal de Roubaix. Ils déclarent, dans ce document, qu'ils approuvent hautement la majorité du Conseil municipal, dans sa protestation contre les procédés de M. le Maire, qui ont motivé le vote émis dans la séance du 1er juin.

Nous croyons que, jusqu'à présent, aucune adresse de ce genre n'a été reçue à la Mairie de Roubaix.

—

Plusieurs journaux de Lille annoncent que M. Dutilleul, maire vient de recevoir une lettre suivie de nombreuses signatures et dans laquelle on demande l'organisation de fêtes à Lille, pour fêter le 14 juillet, l'anniversaire de la prise de la Bastille.

—

Une nouvelle grave nous arrive aujourd'hui dit l'*Echo du Nord*. Dans une réunion tenue mardi après-midi au siège de la chambre syndicale, les constructeurs-mécaniciens de Lille ont pris la résolution de fermer leurs établissements à partir du 16 courant. Leur décision sera annoncée aujourd'hui même dans les ateliers par des affiches identiques dont nous pouvons donner la substance :

« Vu l'interdit prononcé par les ouvriers contre plusieurs de nos confrères, les constructeurs-mécaniciens de Lille ont décidé d'un commun accord de fermer leurs usines le 17 courant. En conséquence, les livrets seront rendus à tous les ouvriers le 16 au soir. »

Nous souhaitons ardemment qu'une conciliation intervienne avant cette date entre les patrons et les ouvriers et qu'un traité de paix définitif mettre fin à cette guerre du travail qui ne peut qu'être désastreuse pour tous les intérêts.

—

Le 29 mai dernier, la Chambre de commerce de Lille a pris la délibération suivante, concernant la question du rachat des chemins de fer :

« La Chambre de commerce de Lille, » après avoir pris connaissance de la délibération en date du 14 mai 1880 de la » Chambre de commerce de Nancy, relativement à la question du rachat des che» mins de fer par l'Etat, déclare approuver » unanimement les termes et l'esprit de » cette délibération. »

Voici le texte de la délibération fort bien motivée de la Chambre de Nancy :

Considérant que la décision prise par la commission de la Chambre des députés, dite des chemins de fer, a produit dans le monde commercial et industriel de la région la plus vive émotion ;

Que la question du rachat des chemins de fer ayant été résolue affirmativement par cette commission, la Chambre de commerce de Nancy, se faisant l'interprète d'un sentiment unanime, croit de son devoir de déclarer hautement que l'application de ce projet serait le bouleversement complet du régime économique auquel la France est redevable de sa prospérité actuelle, prospérité qu'une guerre des plus malheureuses et plusieurs mauvaises récoltes successives n'ont pu même ébranler;

Considérant que l'industrie des transports ne différencie en rien des autres industries ; qu'il appartient à chacun de l'exercer comme il l'entend, à la condition de se soumettre aux lois du pays;

Que ce principe ne doit souffrir d'exception, et que l'intervention active de l'Etat ne doit se manifester que là où la force des choses a nécessité la création de monopoles au profit des Compagnies de chemins de fer;

Que le rôle de l'Etat doit uniquement consister à protéger les citoyens contre lesdites Compagnies, dans le cas où ces dernières manifesteraient l'intention de faire un usage abusif des priviléges qui leur ont été concédés, à faire respecter les règlements auxquels se rattachent toutes les questions de sécurité publique et de défense nationale, en un mot à être purement tutélaire ;

Considérant que, si les Compagnies de chemins de fer ont donné lieu souvent à des plaintes légitimes touchant l'existence de leurs tarifs, tarifs du reste homologués par le gouvernement, il n'en est pas moins vrai de dire que leur mode d'exploitation a toujours répondu aux exigences d'une administration sage et économe ;

Que du reste l'élévation de ces tarifs est due en grande partie à des exigences fiscales ; que c'est ainsi que l'impôt sur la grande vitesse fait obstacle à une diminution de prix pour le transport des voyageurs et pour le transport des marchandises qui par leur nature ou leur peu de volume exigent de la célérité ;

Considérant que l'exploitation des lignes de chemins de fer par l'Etat n'aurait d'autre résultat que de supprimer les avantages inhérents à l'initiative privée, sans pour cela diminuer les inconvénients qui existent actuellement ;

Que même ces inconvénients ne pourraient que s'accroître dans des proportions considérables ;

Qu'en effet, l'Etat, maître d'administrer les lignes de chemins de fer à sa fantaisie, puisqu'étant la puissance suprême, il n'est l'objet d'aucun contrôle, pourra à tout instant augmenter, changer, modifier les tarifs, les appliquer à sa guise, faire de ceux-ci une arme politique ou électorale, suivant qu'il voudra favoriser telle localité ou tel pays;

Qu'il est facile de prévoir que ces tarifs deviendraient entre ses mains une véritable source d'impôts au lieu de rester la rémunération d'un service rendu ;

Considérant, en outre, que les Compagnies de chemins de fer ont un concurrent redoutable dans la batellerie ; que là où existent des voies navigables, ces Compagnies sont souvent obligées de réclamer elles-mêmes un abaissement de leurs propres prix de transport;

Que, les chemins de fer se trouvant dans les mains de l'Etat, celui-ci sera maître d'anéantir l'industrie des transports par eau, soit en diminuant les tarifs au delà des exigences normales, dans lequel cas le contribuable aura à supporter de nouveles charges, soit en n'accordant plus les ressources indispensables à l'entretien et à la conservation des canaux, soit enfin en se refusant à créer de nouvelles voies navigables ;

Considérant qu'au mode actuel d'exploitation des lignes de chemins de fer se rattachent beaucoup d'industries privées, telles que fabriques de rails, de wagons, de machines, etc.;

Que par une tendance d'absorption facile à prévoir, l'Etat voudrait devenir lui-même fabricant de tout le matériel qu'il emploiera, et qu'ainsi il portera le coup mortel à une foule d'intérêts légitimes ;

Que, dès lors, se trouvera anéanti cet esprit esprit d'invention et de perfectionnement qui ne peut vivre qu'à l'aide de l'initiative privée stimulée par une puissante concurrence ;

Que de même par la substitution du personnel de l'Etat à celui des Compagnies, le pays sera privé du concours si actif et si intelligent de ces hommes qui, bien que n'étant point sortis des écoles officielles, ont cependant participé dans une très large proportion, concurremment avec MM. les ingénieurs de l'Etat au développement de notre réseau ainsi qu'à l'amélioration et au perfectionnement du matériel d'exploitation;

Que toutes nos lignes de chemins de fer seront livrées au fonctionnarisme, qui n'a le plus souvent d'autre guide que la tradition pure et simple;

Considérant que la centralisation n'est déjà que trop développée en France, au détriment de la liberté et de l'indépendance individuelles ;

Que confier à l'Etat seul l'administration des chemins de fer serait augmenter encore les effets funestes de cette centralisation et donner au pouvoir central une autorité formidable, puisqu'il aurait à sa disposition une armée immense d'employés que la pensée de conserver une position acquise ou le désir de l'avancement forceraient à n'être plus qu'un instrument docile entre ses mains;

Considerant qu'une fois entré dans cette voie, l'Etat manifestera chaque jour une tendance de plus en plus marquée à substituer sa propre influence à celle des individus ou des collectivités individuelles; qu'ainsi il restera le seul emprunteur, puisque les immenses capitaux absorbés dans l'établissement des lignes de chemins de fer seront convertis en emprunt de l'Etat.

Que rien ne dit qu'il ne deviendra pas lui-même assureur, banquier et qu'il ne finira pas par absorber tous les genres de commerce et d'industrie possibles;

Considérant qu'un pareil système, s'il répond aux vœux de quelques esprits chimériques, est la négation la plus complète des principes de notre droit moderne;

Que la liberté politique, si complète qu'elle soit, serait impuissante à atténuer les dangers d'un pareil système; que même cette liberté ne saurait vivre longtemps chez une nation ou toute volonté personnelle aurait disparu;

Considérant que l'initiative et l'intelligence individuelles seraient anéanties le jour ou l'intérêt privé aurait cessé d'être.

Que, par conséquent, la fortune industrielle de la France aussi bien que sa fortune politique est intéressée au plus haut degré au maintien et au développement de ces précieuses et fécondes facultés, aujourd'hui menacées dans leur existence même par la décision que vient d'adopter la commission de la Chambre des députés;

Considérant, enfin, que cette décision n'est justifiée par rien, pas même par des raisons stratégiques, le gouvernement ayant le droit, en cas de guerre, de s'emparer de toutes les lignes de chemin de fer;

Par ces considérants :

La Chambre de commerce de Nancy, à l'unanimité de ses membres, supplie énergiquement le gouvernement et les Chambres de ne pas donner suite au projet qui consisterait à confier à l'Etat l'administration et l'exploitation du réseau des chemins de fer français.

—

L'identité de l'individu dont le cadavre a été retrouvé dimanche dans le canal de Roubaix, à Wasquehal, vient d'être établie. C'est un nommé Henri Vanhecke, âgé de 56 ans, terrassier, à Tourcoing.

On croit qu'il est tombé à l'eau étant en état d'ivresse.

—

Il serait trop commode qu'après avoir commis un vol à Lille, il suffit, pour se dérober aux recherches de la police, de venir se réfugier à Roubaix. C'est pourtant ce qu'avaient pensé Mathieu Ludan et sa concubine, Anna Jorrand, mais ils se sont trompés dans leur calcul car la police de Roubaix les a arrêtés hier. Ils sont tous deux prévenus de vol de laine au préjudice de leur patron, M. Courmont, de Lille.

—

Des consommateurs peu scrupuleux ont profité hier, du moment où Mme Delaplace, cabaretière, place de la Liberté, était descendue à sa cave afin d'y tirer du genièvre, pour ouvrir le tiroir du comptoir et enlever l'argent qu'il contenait.

Mme Delaplace n'a pu donner les noms de ceux qu'elle considère comme étant les auteurs du vol, mais elle a, cependant, donné leur signalement à la police.

—

Nous avons raconté, hier, la mésaventure arrivée à deux jeunes gens Louis Doutreligne et Théophile Sergent, qui, remarquant un ivrogne couché sur un des trottoirs de la rue de Tourcoing, l'avaient reconduit chez lui et, en récompense de leur bonne action, avaient été battus et accusés de lui avoir volé sa montre.

L'enquête ouverte, sur la plainte des deux jeunes gens, a fait connaître le nom de l'ivrogne. Il se nomme Cyrille Leignel et exerce la profession de trieur de laines.

Cyrille Leignel a déjà subi plusieurs condamnations infligées par le tribunal de simple police de Tourcoing.

—

L'enquête ouverte à propos du vol commis dans la nuit de lundi à mardi chez M. Valès, marchand de parapluies, dans la Grand'-Rue, a amené l'arrestation d'un second prévenu, Louis Quiévreux, domestique, âgé de 20 ans.

Le troisième complice est connu et activement recherché.

—

Un voleur, resté inconnu, a dérobé, mardi matin, une paire de bottines, à l'étalage d'un marchand installé sur la place de la Liberté.

Le marchand victime du vol se nomme Emile Derphalis et habite la commune de Croix.

—

Un ouvrier fondeur qui était venu, hier vers 5 heures après-midi prendre son goûter, à l'estaminet Lecoutre, au *Brun-Pain*, où il loge, s'est affaissé subitement en mangeant.

Relevé aussitôt, on constata qu'il avait cessé de vivre.

Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu où le médecin a déclaré que cette mort, était le résultat de la rupture d'un anévrisme.

Cet ouvrier se nomme Jules Loubet; il est célibataire, âgé de 45 ans. Il travaillait à la fonderie Léger.

—

Une dame belge nommée Marie Brugemann, avait été signalée à la police depuis quelques temps. On l'avait vue entrer dans les fermes, et on pensait qu'elle s'y livrait à un commerce illicite.

En effet, Marie apportait aux crédules cultivateurs des drogues pour leurs bêtes malades et des dentifrices pour les jeunes fermières coquettes. Tous ces remèdes on le pense bien, avaient été élaborés loin des officines reconnues et dans la plus profonde ignorance du Codex; ce qui fait que Marie se trouvait sous le coup de la loi.

L'intéressante personne surprise par un agent de la police de sûreté de Tourcoing a été mise en arrestation. Marie était déjà expulsée de France.

—

Lundi soir, une équipe du Sport Nautique de Lille est rentré d'un voyage circulaire dans lequel elle a descendu la Deûle jusqu'au confluent de la Lys, remonté cette rivière jusqu'à La Gorgue, puis La Lawe jusqu'à Bethune, revenant à Lille par le canal de Bethune à La Bassée et la Haute-Deûle.

Ce voyage dont le parcours est de 100 kilomètres s'est effectué en deux jours, malgré des difficultés de toute nature.

Cette équipe a rencontré partout un accueil sympathique, notamment à Houplines, où surprise par le mauvais temps, elle a été l'objet d'une hospitalité des plus cordiales de la part d'un honorable industriel et de sa famille.

—

Une affaire assez intéressante ne tardera pas à se plaider devant le tribunal correctionnel. Il s'agit d'une épicière de Seclin, qui a exposé en vente sur le marché de cette localité du beurre de Hollande, c'est-à-dire de la margarine, à raison de 1 fr. 20 les 600 grammes, représentés par des pièces ayant la forme de celles de beurre de ferme, et assaisonnées de sel.

L'analyse a démontré qu'il n'y avait pas de beurre de ferme dans les pièces exposées en vente. Cela constitue-t-il une tromperie ou une tentative de tromperie sur la qualité de la chose vendue? C'est ce que le complément d'instruction fera connaître.

—

Hier, le Conseil de guerre a condamné à huit ans de travaux publics Victor Potin, sapeur au 3e régiment du génie, pour rébellion envers la force armée, voies de fait envers un supérieur en dehors du service, Vincent Sarazin, canonnier au 15e d'artillerie, pour insultes envers une sentinelle.

—

Expulsés :

Denis Vandecasteele, 32 ans, maçon, Reckem; Jacques Vanhée, 23 ans, peigneur, Maldeghem; Auguste Moerman, 31 ans, peigneur, Oedelem; Jean Coos, 51 ans, journalier, Battincourst; Gramald-Batmild-Bernil-Raphaël At, 16 ans, musicien, à Tonacko (Russie); Léopold Verhevick, 19 ans, mécanicien, Bruxelles; Jules Saler, 16 ans, journalier, Mucy; Henri Thèves, 28 ans, terrassier, Scherpenteel, Prusse.

—

Deux grands bals champêtres auront lieu les dimanche 20 et lundi 21 juin 1880, à l'occasion de la ducasse du cabaret de la *Perche*, rue d'Iukermann.

Prix d'entrée, le dimanche, 50 centimes, le lundi, 30 centimes. Brillant orchestre. En cas de mauvais temps, les bals auront lieu à l'intérieur.

—

Un concours de tir à l'arc, aura lieu chez M. Delsalle, estaminet du *Ramon*, le dimanche de la Ducasse de Willems 11 juillet 1880, dans le local de la Société, du tir à l'arc.

Il y aura 150 francs de prix. La mise sera fixée à 50 centimes.

AVIS AUX SOCIETES

Les sociétés qui confient l'impression de leurs Affiches, Circulaires, et Réglements à la Maison Alfred Reboux, (rue Neuve 17), ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

—

— Amiens. — Une nommée Coulon, âgé de 62 ans, a précipité dans un puits, sans être vue de personne, son petit-fils, âgé de quatre à cinq ans. Cette femme est ensuite venue faire sa déclaration à la gendarmerie de Clermont qui s'est rendue immédiatement sur les lieux pour faire procéder à des recherches qui ont, en effet, amené dans la soirée la découverte du cadavre de l'enfant au fond du puits.

— Saint-Omer. — La cour d'assises vient de condamner à six années de réclusion la fille Tavernier, reconnue coupable d'infanticide.

— Denain. — Nous avons fait connaître la condamnation de J.-B. Themisson, qui par ses mauvais traitements, avait déterminé sa femme à se donner la mort. Ce n'est pas à deux mois, mais à deux ans que Themisson a été condamné par le tribunal correctionnel.

— Arras. — Un accident vraiment singulier est arrivé lundi soir, non loin de la porte des Soupirs. Un jeune homme de 21 ans, Delattre, J.-B, ouvrier menuisier, en circulant sur les parapets du rempart, est tombé dans le fossé. Les murailles, près du lieu de l'accident, ne sont pas très-élevées, mais l'endroit est absolument désert, de sorte que le malheureux qui avait été quitte de sa chute pour une jambe fracturée, a passé la nuit entière et la journée de mardi sans secours, et comme perdu au milieu de ses hautes herbes qui croissent dans les fossés. Ce n'est que mardi à 7 heures du soir, soit près de vingt-quatre heures après l'accident, qu'il a été découvert et transporté à l'hôpital.

— Béthune. — Les courses de Béthune auront lieu le 4 juillet, sur le rietz communal de de la Buissière.

Ces courses, destinées à encourager l'amélioration des races locales, auront lieu au trot; il y aura deux épreuves par chevaux attelés et quatre pour chevaux montés.

— Chateau-Thierry. — Le cadavre d'une jeune fille de quatorze ans a été trouvé sur la voie du chemin de fer, en face du poteau kilométrique 81.

L'aspect du corps était effrayant. La tête n'a pu être retrouvée qu'après de longues recherches.

Sur un parcours de cent mètres, des lambeaux de chair sanguinolente se voyaient sur les rails.

On a reconnu la victime; c'est une demoiselle G..., de Charly, qui, vivement surexcitée par une querelle avec sa sœur, sortit de la maison et alla sur la voie ferrée se jeter sous les roues du train 80 qui arrivait à toute vitesse.

— Somme. — Nous lisons dans l'*Echo de la Somme* : « Nous avons, dans un de nos derniers numéros, annoncé l'arrestation de l'instituteur laïque de la commune de Morisel, prévenu d'attentats à la pudeur. Le *Propagateur Picard* nous apprend aujourd'hui que cet instituteur est père de famille et qu'il s'est rendu coupable d'actes obscènes sur des petites filles âgées de moins de douze ans. »

— Boulogne. — Les armements pour la pêche du hareng sur les côtes d'Ecosse sont en pleine activité. Déjà plusieurs bateaux de notre port ont appareillé pour cette campagne.

Hier matin sont rentrés, à Boulogne, deux de nos lougres partis depuis deux mois environ pour la pêche à la morue dans la mer du Nord. Ce sont les premiers arrivants de cette année.

Les résultats obtenus par eux sont satisfaisants :

La *Sainte-Anne*, numéro 1458, patron Pernot, rapporte 130 tonnes de morues, 15 à 20 de colins et autres poissons et aussi un peu de harengs.

Le *Gabriel*, numéro 1401, maître Sauveur, a mis à terre 80 tonnes de morues, environ 30 tonnes de colins, etc., etc., et deux lasts de harengs.

— Maubeuge. — Le 6 juin, vers dix heures du soir, un incendie a éclaté à Villers-sire-Nicole, canton de Maubeuge, et a consumé entièrement une grange, deux écuries et une étable contenant des nourritures, paille, regain, scourgeon, etc., appartenant à Mme veuve Brislet, Alexandre, née Durieux.

La perte est assez considérable ; elle est couverte en partie par une assurance à la Cie le *Soleil*.

— Bergues. — A M. Clayes, brasseur, maire de Bergues, candidat pour l'élection au Conseil général, les conservateurs opposent M. Chocquel, agriculteur, maire de West-Cappel, dont voici la profession de foi :

« Electeurs,

» Vous êtes convoqués le 20 juin afin de nommer un conseiller général ; je sollicite vos suffrages.

» Enfant de Bergues, maire d'une commune voisine, j'ai toujours vécu parmi vous.

» Conservateur comme vous, je veux défendre la grande cause sociale et religieuse à laquelle vous êtes restés fermement attachés, cause qui n'a jamais été plus attaquée.

» Agriculteur comme vous, je veux que les intérêts agricoles soient protégés par les tarifs douaniers, contre les importations étrangères qui nous écrasent.

» Nous payons de lourds impôts, que les produits du dehors, qui en sont exempts, soient soumis à leur entrée, en France, à des droits compensateurs.

» Je réclame, pour nos productions, non un privilège, mais l'égalité.

» On accorde des droits protecteurs au commerce et à l'industrie. Pourquoi cette inégalité choquante ? Pourquoi n'accorde-t-on pas des droits compensateurs aux produits du sol qui font vivre plus des deux tiers de la population française ?

» La majorité de la Chambre a complètement sacrifié l'agriculture, dans le dernier vote des tarifs douaniers. Le Sénat, qui va se prononcer sur ces graves questions, pour qu'il le fasse avec connaissance de cause, doit entendre la voix de vos représentants.

» Si vous me faites l'honneur de m'envoyer au Conseil général, je saisirai toutes les occasions de défendre ces grands intérêts méconnus, et nous pourrons ainsi espérer que le Sénat entendra notre voix et révisera ces tarifs qui amèneraient inévitablement le désastre de notre agriculture. »

La candidature de M. Chocqueel est parfaitement accueillie dans le canton. Nous donnerons demain à ce sujet quelques détails ; nous dirons aussi pourquoi celle de M. Claeys n'est pas sérieuse.

Valenciennes. — Nous avons rapporté, d'après l'*Impartial*, qu'un boucher de Sepmeries dépeçant des bœufs charbonneux provenant de Maresches avait gagné le charbon et avait succombé. M. Huart, vétérinaire inspecteur de l'Abattoir, a ouvert une enquête qui établit que les animaux dont parle l'*Impartial* étaient sains, et que le boucher, d'après l'avis de quatre médecins, est mort d'un érysipèle phlegmoneux.

— Dunkerque. — Dimanche soir, vers 11 heures deux matelots anglais se battaient, rue St-Jean, lorsque vinrent à passer deux soldats de l'artillerie qui cherchèrent à les séparer. Un troisième marin anglais qui regardaient flegmatiquement ses compatriotes échanger de vigoureux coups de poing, ne trouva pas de son goût l'intervention des deux militaires et appelant d'autres anglais attablés dans un estaminet voisin, ils tombèrent tous ensemble sur les deux artilleurs. Ceux-ci durent mettre le sabre en main pour se dégager et tenir en respect leurs adversaires, puis, toujours poursuivis par les anglais, ils se replièrent sur la caserne et appelèrent le poste de garde à leur aide.

Le garde sortit et peu s'en fallut qu'une mêlée générale n'eut lieu ; grâce à l'arrivée de la police, la lutte ne fut pas engagée et tout s'est réduit à un tapage énorme qui, pendant près d'une demi-heure, a mis en émoi toute la rue Saint Jean.

— Somain. — Le cadavre d'un enfant nouveau-né du sexe féminin vient d'être retiré d'une fosse d'aisances du hameau de la Renaissance, hameau de Somain.

— Travecy. — Un drame épouvantable vient de mettre en émoi les paisibles habitants de la commune de Travecy. Samedi, vers neuf heures du matin, le sieur Alphonse Légère, fils, cultivateur, âgé d'environ vingt-cinq ans, à la suite d'une altercation qu'il avait eue avec sa femme, née Obéline Cardot, âgée de vingt-cinq ans, s'est emparé de son fusil de chasse et l'a tuée. La malheureuse femme a été atteinte à la tempe gauche gauche ; la mort a dû être instantanée.

Le meurtrier paraît avoir dirigé deux coups sur sa victime, si l'on en juge par les plombs qui ont traversé la porte d'un placard et troué quelques effets accrochés au mur.

Ce terrible drame se passait dans la chambre à coucher des époux Légère.

Son meurtre accompli, Légère alla se promener dans sa cour pendant quelques instants. Puis, pris de remords sans doute, il revint dans la chambre où gisait le cadavre de sa malheureuse femme. Alors il rechargea son arme, appliqua l'extrémité du canon contre sa tempe droite, pressa la détente et se fit sauter le crâne. La cervelle et les cheveux de ce malheureux furent projetés dans diverses directions et on les retrouva collés pour ainsi dire aux murs de la chambre.

Légère était, paraît-il, dans une position aisée, mais il avait la funeste habitude de se livrer à la boisson.

On ignore encore les motifs qui l'ont poussé à commettre un pareil crime ; peut-être ne les découvrira-t-on jamais, la victime et son meurtrier ayant emporté vraisemblablement leur secret dans la tombe.

L'ASSASSINAT DE ROSENDAEL

Un crime affeux a été commis, mardi, à deux heures ; on a retrouvé derrière la mairie le corps d'une pauvre enfant de 8 ans, la fille du sieur Martin Tarlin.

La pauvre victime avant d'être assassinée, avait été violée.

Mardi matin, l'enfant était allée chercher des ânes qu'on avait conduits dans les dunes à proximité du Casino de Rosendael. Son absence se prolongea, et finit par surprendre, puis par inquiéter les parents. La mère se mit à sa recherche et trouva à 500 mètres environ du Casino une corde ensanglantée ; un peu plus loin, deux mares de sang, près de la bâlise Choppart, et à quelques pas, tableau terrifiant, le cadavre de sa malheureuse enfant !

La petite était couchée sur le ventre, la tête inclinée de côté et portant l'expression d'horribles douleurs. Elle avait été frappée de quatre coups de couteau d'une violence extrême : l'un d'eux avait tranché l'artère carotide et occasionné une mort immédiate avec énorme effusion de sang, un second coup avait tranché l'oreille droite, un troisième a percé l'œil droit et enlevé la paupière, le quatrième coup, frappé, suppose-t-on, lorsque l'enfant était tombée déjà, avait traversé le dos sous l'omoplate gauche et perforé le poumon.

Un certain désordre dans les vêtements de la petite donna lieu à de tristes soupçons ! Ils étaient trop fondés. Le misérable avait soumis sa victime à des outrages abominables.

Rosendael est en proie à la plus vive émotion, On n'est pas encore sur la trace de l'assassin. Chose singulière, ce crime a été commis en plein jour, dans un endroit fréquenté ; un bataillon du 110e d'infanterie faisait l'exercice à deux pas du théâtre du crime ! Et personne n'a vu le coupable.

Le parquet a ouvert une enquête.

Etat-Civil de Roubaix. —

Déclarations de naissances du 9 juin. — Blanche Bernard, rue de Wasquehal, cour Saint-Joseph, 4. — Marie Delrue, rue de l'Epeule, cour Lecomte, 74. — François Maes, rue de Rohan, cour Lehoucq, 3. — Emile Maes, rue Beaurewaert, maison Edouard Desforest. — Léonie Leuntjens, rue St-Eleuthère, 3. — Henri Masson, rue du Pile, maison Melschaff, 1. — Jeanne Perque, rue de la Guinguette, maison Eggermont. — Joseph Gœthals, rue de la Guinguette, cour Duhamel, — Léon Gilmet, rue des Longues-Haies, 181. — Edouard Rœlandt, rue Cugnot, maison Belges. — Berthe Vandenberghe, rue du Collége, 189, bis. — Henri Thieffry, rue des Longues-Haies, 156.

Déclarations de décès du 9 juin. — Zélie Stockman, 3 ans, rue du Pile, cour Vandaele, 1. — Polydore Wagnon, 37 ans, rue Soubise, maison Mulle-Watteau — Floris Honorez, 71 ans, tisserand, rue Pellart prolongée, fort Mulliez. — Blanche Boulanger, 1 an, rue Bernard, cour Cornil, 1.

Mariages du 9. — Emile Rœlens, 27 ans, épicier, et Zulma Labis, 25 ans, sans profession. — Alexandre Sauvage, 26 ans, mouleur en fer, et Clémence Petit, 22 ans, seigneuse.

État-civil de Tourcoing

Déclarations de naissances du 9 juin. — Henri Ducoulombier, rue du Tilleul. — Auguste Petit, Epinette. — Emile Bodin, rue du Prince. — Médard Dutilleul, aux Orions.

Déclarations de décès du 9 juin. — Hortense Dessaux, 44 ans, époux de Louis Cauchy, rue chêne Houpline.

Lettres Mortuaires et d'Obits à l'imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien).

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille CAPLETTE-GOUBE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Adèle GOUBE, décédée à Croix, le 9 juin 1880, dans sa 49e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux CONVOI et SERVICE SOLENNELS, qui auront lieu le vendredi 11 courant, à 9 heures, en l'église de Croix. — L'assemblée à la maison mortuaire, route de Lille, n° 138, hameau du Créchet, à 8 heures 1/2.

Belgique

— On lit dans le *Journal de Bruxelles* :

« La journée électorale a été excellente pour notre cause.

» Il s'agissait de remplacer 43 députés catholiques et 23 députés libéraux. Au premier tour de scrutin, 37 députés catholiques et 24 libéraux sont élus. Il y aura mardi prochain cinq ballottages, dont 3 à Namur et 2 à Bruges, où, au premier tour de scrutin, les seuls élus sont des nôtres.

» En deux mots : le ministère gagne M. Bouvier (M. Bouvier!) élu à Virton en remplacement de M. Orban de Xivry, catholique; il perd M. de Wael, vice-président de la Chambre, bourgmestre d'Anvers, homme honorable et sérieux.

» Nous disons que ce résultat est superbe; car il a été obtenu par nous :

» Malgré deux « réformes » électorales, deux coups de majorité, deux triturations libérales du corps électoral;

» Malgré la présence du parti libéral au pouvoir;

» Malgré des difficultés religieuses qui ont été exploitées contre nous avec une habileté infernale.

» Oui, infernale; car partout autour des urnes on a promené le diable sous le costume d'évêque.

» Nulle part, nous n'avons reculé; partout, nous avons combattu dans les conditions les plus défavorables. A Malines, à Louvain, deux grandes cités, nous avons obtenu des majorités écrasantes.

» Pour réussir comme nous avons réussi aujourd'hui, il faut en vérité que notre puissance soit considérable, car nous avions contre nous toutes les chances, toutes les violences, toutes les habiletés.

» Enfin, grande et consolante conséquence morale de la journée, le courant libéral va au radicalisme, et le courant catholique nous emporte vers l'union patriotique, la sagesse politique, dans la vie civile, le respect des institutions nationales, l'esprit de liberté, d'ordre et de gouvernement. Les libéraux en sont réduits à « prier » avec Mgr Dumont et à agir avec les « Gueux. »

— Une protestation. — Voici le texte de la protestation apposée par Mgr l'évêque de Namur à la publication d'une lettre récente de ce prélat, communiquée par Mgr Dumont à un journaliste libéral :

« En tournée de confirmation depuis huit jours, j'apprends à l'instant que la presse libérale n'a pas reculé devant la publication de lettres privées, écrites par feu Mgr de Montpellier et par moi, lettres qu'elle a arrachées plutôt que reçues des mains inconscientes du malheureux Evêque de Tournai. Je ne saurais rendre l'indignation que me fait éprouver une pareille lâcheté. Il est bien vrai : en mars 1879, mon affection pour Mgr Dumont, mon admiration pour ses vertus et son désintéressement, et des informations que je croyais exactes et qui n'étaient que trop bienveillantes, m'ont laissé pendant quelque temps des illusions sur son état; je me suis porté son défenseur, et qu'on ne l'eût pas fait à ma place! Mais depuis, hélas! j'ai dû céder devant l'évidence des faits, et, de concert avec mes vénérés collègues, j'ai jugé nécessaire et sollicité du Saint-Siége l'acte suprême qui lui a ôté sa juridiction. La presse libérale le sait : et il faut son cynisme pour exploiter ainsi, en les travestissant mes intentions et mes paroles. Ah! que n'est-il là encore le grand évêque de Liége, pour faire entendre lui aussi sa protestation indignée!

Laroche, le 6 juin 1880.

† Théodore-Joseph,
évêque de Namur.

Chronique judiciaire. — A l'audience de jeudi, le tribunal correctionnel de Gand a rendu son jugement dans une affaire qui a eu quelque retentissement et qui intéresse vivement l'industrie de la brasserie.

L'Administration avait fait dresser procès-verbal contre M. Albert Van der Ghote, inventeur d'un appareil dit extracteur héliçoïdal, prétextant que le travail de cet appareil avait pour effet de transmettre la matière première dans des vaisseaux non déclarés à cet effet. Outre la restitution des droits fraudés, l'Etat réclamait la condamnation du contrevenant à six amendes de chacunes 848 francs chacune. Après des débats longs et animés et à la suite d'une minutieuse expertise, le tribunal a débouté l'Administration et renvoyé le prévenu des fins de la poursuite.

— Trouvé mort dans un wagon. — Le garde du train n° 718, venant du Luxembourg vers Bruxelles, vendredi à 12 h. 45 m., en faisant son contrôle entre Naninnes et Assesses, a trouvé un soldat mort dans un compartiment de 2e classe. Le cadavre a été déposé à Namur.

— Ypres. — Un jeune soldat en garnison à Ypres, avait été puni de quelques jours de salle de police. Samedi, sous prétexte de nettoyer son fusil, il y glissa une cartouche à balle et tenta de mettre fin à ses jours. En voulant presser la détente avec son sabre-baïonnette la crosse de l'arme glissa sur le parquet, le coup coup partit et blessa légèrement à la jambe celui qui voulait se donner la mort, mais la balle alla brisser les deux genoux d'un autre soldat, son camarade de lit, qui ne tarda pas à succomber à l'hémorrhagie produite par la blessure.

FAITS DIVERS

— On écrit de Naples, 8 juin, « La police vient d'arrêter trois individus qui avaient déchiqueté un enfant nouveau-né.

» Ces misérables idiots, voulant découvrir un prétendu trésor enfoui dans un bois, croyaient superstitieusement qu'il fallait tuer un enfant avant qu'il fût baptisé, faire des chandelles avec sa ch